

ACCORD DE PROROGATION DES MANDATS



Entre :

La Société EASYDIS, représentée par M. Gérard FAU, Directeur des Ressources Humaines,

D'une part,

Et

Les organisations syndicales représentatives :

- Pour le syndicat CFE-CGC, M. Didier MARION
- Pour le syndicat CFTC, M. Didier BRETON
- Pour le syndicat CGT, M. Henri CHATENIE
- Pour le syndicat CFDT, M. Hervé PREYNAT
- Pour le syndicat SNTA-FO, M. Marius PONDY
- Pour le syndicat UNSA, M. Christian ORIOL
- Pour le syndicat AUTONOME, M. Yannick PEAUD

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Handwritten notes:
CH GF
MP HY
DB OC
UP

Les partenaires sociaux, à l'invitation de Gérard FAU, Directeur des Ressources Humaines, se sont réunis le vendredi 02 février 2007 à Andrézieux Bouthéon.

Après échanges sur la question du renouvellement des membres du Comité Central d'Entreprise Easydis et compte tenu des projets en cours, les représentants des organisations syndicales et la Direction, à l'unanimité, ont décidé de la prorogation des mandats du Comité Central d'Entreprise d'Easydis au-delà du 31 décembre 2006.

Cette prorogation est fixée d'un commun accord jusqu'au mardi 31 juillet 2007. Par conséquent notre accord de composition du C.C.E actuellement en vigueur ne sera pas modifié pour les réunions à venir jusqu'à cette date.

Les partenaires sociaux et la Direction conviennent de se revoir dans le courant du mois de juin 2007, et au plus tard le 13 juillet 2007, pour mettre en place le nouveau C.C.E d'Easydis ainsi que celui de la future filiale d'Easydis.

Fait à Andrézieux Bouthéon, le 02 février 2007

POUR EASYDIS :

GERARD FAU

Gérard FAU
Directeur des Ressources Humaines

EASYDIS

Immeuble "Le Diamant"

Rond Point Auguste COLONNA

42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

easy/dis

www.easydis.com

LES ORGANISATIONS SYNDICALES
POUR ACCORD :

CFE-CGC : M. DIDIER MARION

CFTC : M. DIDIER BRETON

CGT : M. HENRI CHATENIE

CFDT : M. HERVE PREYNAT

SNTA-F0 : M. MARIUS PONDY

UNSA : M. CHRISTIAN ORIOL

AUTONOME : M. YANNICK PEAUD

Ufa